L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 28 NOVEMBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

$300 DE RECOMPENSE

Pour n'importe quel cas d'essai pratique en mon gazoline pour stove à 5 cents (5 cts) le gallon n'égalerait pas toute autre effort ici ou ailleurs pour l'usage voulu.

J. J. PAQUETTE, 166 rue Camp.

15 nov—

F. LAUDUMIEY & CO., imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 15 mars—1 an

LE prix le plus élevé payé pour des meubles antiques, pianos, desks, comptoirs, vitrines, les contenus de résidences. 40 rue Royale.

17 oct—

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de départ et de deuil un loge d'avant scène et deux loges découvertes aux premières, pour la saison d'Opéra française. S'adresser au bureau du contrôleur au magasin de musique de P. Werlein, 135 rue du Canal. 25 nov—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Finlay & Brunswig vs Lee. C. Fore et Wm H. Finnegan in solido.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 15,165—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, publique, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles entre les rues Commune et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12me jour de décembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du dit Wm H. Finnegan, un des défendeurs dans cette affaire, et de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Washington, les rues Quatrième, Locust et Prieur, désigné par le No 7 sur un plan dressé par Judice & Fremaux, daté le 3 décembre 1866 et déposé au bureau de Charles Stringer, notaire, mesurant 29 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Quatrième, sur 167 pieds 7 lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Acheté de C. Whiting d'après un acte pardevant H. C. Ker, notaire public, le 20 octobre 1889. Enregistré aux Bureaux des Aliénations, Livre 132, folio 155.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 12

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Ann Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,031—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Owen Smith, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

28 nov—28 déc3 6

Succession de Mme Geo W. Roper.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 34,328—Division D.—Attendu que Mme Georgiana R. Roper, épouse de Francisco Lazurteguí, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Geo W. Roper, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

24 nov—24 29—3 déc

Succession de Mme Vve Perene Weeks.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,220—Division B—Attendu que Charles Henry Merritt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Vve Perene Weeks, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 nov—19 24 24

Succession de Mme Elizabeth Fuchs ou Fuchs.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,623—Division B—Attendu que Henry Bode a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Elizabeth Fuchs ou Fuchs, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

22 nov—22 27—1er déc

Succession de Mme A. W. Porter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,874—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Alice Macfarlane, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

18 nov—18 22 27

Succession Josephine Vallette Hugh et femme décédée de John Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,721—Division E.—Attendu que Alexander C. Hutchinson et sa femme, Josephine Thomas, ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Josephine Vallette Hughes, femme décédée de John Hughes, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

21 nov—21 26 29

Succession de Frederick Gast.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,545—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

21 nov—21 26 28

Succession de J. J. L. Abat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,268—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu J. J. L. Abat, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

18 nov—18 22 27

Succession de Charles McCoy et Victoria Begué, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,339—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Francis Xavier Bernard, Célestin J. Bernard, Auguste Bernard et Francis Brusean, époux survivant et usufruitier de Louise Bernard, décédée, comme les seuls héritiers et représentants de Xavier Bernard, décédé, ancien administrateur de la succession de Charles McCoy et Victoria Begué, sa femme, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

18 nov—18 22 27

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,204—Division D—Carlos Madnell vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Carlos Madnell soit convoquée et tenue pardevant James Simeon, notaire, à son bureau No 35 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 14me jour de décembre 1891 à onze heures A. M., dans le but de considérer et déterminer l'application du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Thomas S. Ellis, Esq., avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle-Orléans, 5 novembre 1891.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

nov—21 au 14 déc

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

BANQUE DU PEUPLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS,

A la clôture des affaires, mardi soir, 30 juin 1891.

Comptant	$703,743 65
Change	81,735 32
Prêts sur demande et escomptes	1,594,205 50
Actions	28,582 50
Propriétés foncières	39,868 00
Total	$2,448,114 97
Fonds-capital	$300,000 00
Profits non divisés	242,162 97
Dépôts individuels	1,901,553 00
Dividendes non payés	4,398 00
Total	$2,448,114 97

Moi, A. S. BRAUD, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, du mieux de ma connaissance et de ma croyance.

A. S. BRAUD, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 30 juin 1891.

[Signé] ANT. DOMERCOURT, Notaire.

1er juil—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 27 NOVEMBRE—CLASSE No 281

Tirage de 4 heures P. M.

1ère	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me
27	45	61	67	52	25	6	74	13	30	48		

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour nellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature. Ce 27 novembre 1891—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU,
W. F. PINCKARD,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes ses succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés La Nat. Bank
P. LANAUX, Prést, State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prést. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prést. Union Nat. Bank

Tirage Semestriel de $40.00,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 15 DEC. 1891.

GROS LOT: $600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...$600,000, soit		$600,000
1 Lot de...	200,000	200,000
1 Lot de...	100,000	100,000
1 Lot de...	50,000	50,000
2 Lots de...	20,000	40,000
5 Lots de...	10,000	50,000
10 Lots de...	5,000	50,000
25 Lots de...	2,000	50,000
100 Lots de...	800	80,000
200 Lots de...	600	120,000
500 Lots de...	400	200,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $1,000, soit	$100,000
100 Lots de $800	80,000
100 Lots de $400	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit	$199,800
999 Lots de $200	199,800
3,144 Lots se montant à	$2,159,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1, [rien de moins].

Prix pour les clubs. 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à **PAUL CONRAD,** Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localité après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre, et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance de lot annoncé.

CHARTE

—DE LA—

People's Slaughter-House and Refrigerating Company.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

QUE L'ON SACHE, que ce dixième jour d'octobre, de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt onze, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent seizième, par devant moi, Joseph D. Taylor, notaire en la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés ont comparu individuellement les différentes personnes dont les noms figurent ci-après, lesquelles déclarent respectivement que, agissant en vertu des dispositions des lois de cet Etat, et spécialement de la loi No 36 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour l'année mil huit cent quatre-vingt-huit, approuvé le 29 juin 1888, relative à l'organisation de corporations fondées pour l'exécution de travaux d'utilité publique et d'amélioration, elles se sont accordées, et par ces présentes s'accordent et se lient, conjointement avec toutes autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, pour organiser et constituer une corporation et corps politique en droit à l'effet d'exécuter, en vertu de leur accord et de leurs conventions, les plans qu'elle se proposent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom social de cette association et corporation sera celui ci: PEOPLE'S SLAUGHTER-HOUSE AND REFRIGERATING COMPANY; elle se perpétuera sous le nom ci-dessus pendant une période pleine de quatre-vingt dix-neuf ans à partir de la date de l'exécution des présentes; elle pourra négocier des contrats, poursuivre ou être poursuivie; employer un sceau officiel, qu'il lui sera loisible d'annuler ou de modifier à son gré; détenir, recevoir, affermer, acquérir, transférer ou vendre aussi bien qu'hypothéquer toute espèce de biens meubles, immeubles ou mixtes, emprunter ou prêter de l'argent, et donner et recevoir des titres en garantie; acquérir, détenir et vendre toutes inventions ou brevets qu'elle jugera convenables pour l'exécution de ses plans; nommer et désigner tels administrateurs, directeurs, employés et agents que exigeront les intérêts et l'exploitation de ladite corporation; établir des règlements pour l'administration de ses affaires, et les changer et modifier quand elle le jugera à propos.

ARTICLE II.

Le domicile légal de cette corporation et le lieu où elle opèrera, est la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Les assignations et notifications légales seront adressées au président de la corporation. Dans le cas de sa mort, de son absence ou de son incapacité d'agir par suite d'une cause quelconque, les assignations et notifications ci-dessus seront adressées au vice-président ou au secrétaire.

ARTICLE III.

L'objet pour lequel cette corporation est fondée et la nature des affaires qu'elle doit exploiter consistent à abattre, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, des animaux destinés à l'alimentation publique, et à établir des appareils réfrigérants pour toutes les industries, en y comprenant l'emmagasinage, l'importation et l'exportation; à construire, acheter, employer, entretenir, posséder et exploiter les bâtiments, les dépendances et appareils nécessaires pour débarquer, abriter et abattre toutes sortes d'animaux destinés à l'alimentation; à construire, employer, entretenir et exploiter un établissement pour la fabrication de la glace et d'autres substances réfrigérantes, dans le but de conserver et de congeler les quartiers de viande abattus ou importés; à vendre les viandes, le sang, les débris, restes, et autres fragments provenant de l'abattage; à en poser de la glace fabriquée; également, à acquérir de MM. A. J. Fors ell, Pierre Lanaux, John W. Westerfield et John Tobsconi les droits et privilèges à eux accordés par l'ordonnance No 5,180, Séries du Conseil, adoptée par le Conseil de Ville, le 21e jour de mars 1891, et amendée par l'ordonnance No 5,242, adoptée par le Conseil de Ville le 31e jour d'avril 1891 ainsi que tous droits et privilèges subséquents qui pour raient être ultérieurement accordés par ordonnance municipale ou autrement relativement à l'abattage et à la réfrigération, en vertu desquelles ordonnances et lois, les affaires susmentionnées seront conduites par cette corporation.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette corporation sera et est ici fixé à trois cent mille dollars représentés par six cents actions de cinquante dollars, ($50) chacune payables en argent ou en échange de valeurs payables en propriétés, droits, privilèges ou services ainsi qu'il est pourvu en cet article. Le Conseil de Direction aura plein pouvoir d'émettre et de livrer des actions pleinement payées pour l'achat ou en échange de tout droit, privilège, franchise, propriété de tout genre, de toute nature qui, en son opinion, il serait bon ou urgent que la corporation possédât, ou acquît; ou pour tout service rendu ou à être rendu pour ou à cette corporation; et ces actions ainsi émises et livrées seront considérées comme du capital pleinement payé, n'étant plus sujet à un assessement quelconque. Toutes les actions du fonds capital émises et disposées différemment qu'il est dit plus haut seront payées en argent, 25 pour cent sur la face du chacune d'elles ou douze dollars et cinquante cents par action seront payés au moment de la souscription; le reste sera payé en argent à telles époques et en telles sommes que le Conseil de Direction jugera convenable par une résolution du Conseil, pourvu qu'aucune échéance ou qu'aucun assessement ainsi fixé ne soit fait payable avant qu'avis de tel assessement ou échéance n'ait été publié pendant au moins dix jours consécutifs dans une feuille quotidienne de la ville de la Nouvelle-Orléans; et pourvu, en outre, que le dit fonds capital puisse être accru par un vote des deux tiers des détenteurs d'actions dans ce but par le Conseil des Directeurs, dont la réunion sera publiquement annoncée dans une feuille quotidienne de la Nouvelle Orléans, pendant 30 jours préalablement.

Tous les certificats d'actions seront signés par le Président ou son suppléant, et par le Secrétaire, et porteront le sceau de la Corporation.

Aucune action ne sera transférée, excepté sur les livres de la corporation qui seront tenus dans ce but et jusqu'à la remise ou la cancellation du certificat d'action au nom de celui qui transfert le dit certificat.

Aucun certificat d'action au capital ne sera émis tant que l'action ne sera pas intégrale ment payée, en argent ou en propriété, ainsi qu'il est pourvu dans cet article.

ARTICLE V.

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu responsable des erreurs ou des contrats de cette corporation, pas plus que d'aucune de ses transactions commerciales, pour plus que la somme non payée de l'action au son nom, de même qu'aucune informalité dans l'organisation de la corporation n'aura d'autre effet que d'annuler cette charte et que l'actionnaire ne sera tenu responsable à la compagnie d'aucune somme excédant celle due sur son action.

ARTICLE VI.

Les pouvoirs de cette corporation seront donnés à et exercés par un Conseil de Direction qui sera élu tous les ans à partir du 1er jour de Novembre 1893. Il sera composé de neuf actionnaires, chacun desquels possédera en son propre nom ou au nom d'une maison de commerce dont il sera l'un des associés, au moins 25 actions du capital; et une majorité de ces directions constitueront un quorum pour l'expédition des affaires.

Le premier Conseil de Direction de cette corporation se composera de A. J. Forstall, Pierre Lanaux, John W. Westerfield et J. Triscony. Ils auront pouvoir de nommer à leur discrétion les trois autres membres pour compléter le Conseil, comme il est pourvu plus haut.

Le second mardi de novembre 1893, et annuellement ensuite, une élection de directeurs aura lieu au bureau de la corporation, après qu'avis en aura été donné dans un journal de cette ville dix jours; la première publication devant en être fait au moins dix jours avant la date de la réunion.

Les élections se feront par ballottage et sous la surveillance de trois commissaires qui pourront ne pas être actionnaires et que le Conseil de Direction désignera à son assemblée précédant immédiatement l'élection. Les commissaires constitueront un quorum. Le Conseil de Direction aura le pouvoir de remplir toute vacance au sein ou parmi les commissaires mais quant, ou d'agir à l'ouverture de toute élection ou à l'heure indiquée.

Les Directeurs ainsi élus demeureront en pouvoir jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et auront qualifié. Une majorité des voix données à une élection quelconque élira. Chaque action donnera droit à un vote que déposera la personne possédant l'action ou ayant une procuration.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées, et une majorité comme montant de toutes les actions, à toute assemblée régulière des actionnaires de cette corporation convoquée dans ce but après dix jours d'avis donnés dans un journal de la Nouvelle-Orléans. Les changements qui seront faits au fonds-capital exigeront un avis additionnel de quarante jours au préalable, par écrit et envoyé par la poste à chacun des actionnaires.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute ou par limitation ou pour une autre cause, ses affaires seront liquidées sous la surveillance de trois actionnaires qui seront nommés à cet effet à une assemblée générale des actionnaires convoquée trente jours après qu'avis antérieur aura été publié dans un des journaux quotidiens de cette ville, et avec le consentement de la majorité du montant du fonds-capital. Les liquidateurs resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la dite corporation auront été entièrement liquidées; et en cas de mort ou incapacité d'un ou de plusieurs commissaires, le survivant ou les survivants continueront à agir.

ARTICLE IX.

Chaque actionnaire, à toutes les assemblées pour l'élection des directeurs ou dans un autre but, aura droit, directement ou par procuration, à un vote sur chaque action de stock qu'il aura, pourvu que ce stock lui ait appartenu au moins trois mois avant le jour du vote.

ARTICLE X.

Lorsque les actions du fonds capital de cette Corporation appartiendront, ou seront au nom d'une raison sociale, un membre seulement de la dite raison sociale sera éligible comme directeur sur le même board ou à la même élection.

ARTICLE XI.

Le Board de Directeurs élira par scrutin un Président, un Vice Président et Secrétaire, et nommera tous les commis et agents, et pourra les renvoyer à leur gré, et fixera les appointements de tous les officiers de la Corporation, et le montant de sécurité qui sera requis des dits officiers et agents.

Le dit Board pourra aussi déléguer tels pouvoirs pour la transaction des affaires ordinaires de la compagnie aux comités ou leur corporation, de leurs officiers ou agents qu'ils jugeront opportun, et pourra aussi nommer des agents dans et en dehors de l'Etat, sous telles conditions qu'ils jugeront nécessaires et le dit Board aura le pouvoir de faire les règles et règlements et amender et altérer ceux-ci lorsque les intérêts de la corporation l'exigeront; et aura aussi le pouvoir de remplir toute vacance qui pourra survenir dans le Board de Directeurs. Telles vacances pourront être déclarées par le Board de Directeurs, pour cause de mort, de démission, pour le manque d'actions requis, pour insolvabilité, ou absence sans permission pendant 30 jours.

Les dites vacances peuvent être remplies par les directeurs, même si le Board est réduit à moins de sept membres.

ARTICLE XII.

Cette corporation commencera les affaires dès que cinquante mille piastres de fonds capital de la corporation auront été souscrites ou vendues et échangées pour propriété.

Fait et passé à mon bureau, dans la ville susdite de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de Chas G. Nobentisch et James B. Rosser, Jr, témoins ayant l'âge légal et résidant en cette paroisse, qui ont signé leurs noms avec les dites parties et moi, notaire, après que lecture du tout ait été faite.

(Original signé:)

A. J. FORSTALL, PIERRE LANAUX,
JOHN W. WESTERFIELD, J. TRISCONI,
B. VIDALAT, H. L. TAYLOR,
J. B. ROSSER Jr, C. G. NOBENTISCH.

J. D. TAYLOR, Notaire public.

Je soussigné, enregistreur des hypothèques [illegible] avoir enregistré l'acte d'incorporation de la People's Slaughter-House and Refrigerating Co. ci-dessus, dans le livre 444, folio 491.

(Signé) GEO. GUINAULT.

Nouvelle-Orléans, 10 octobre 1891.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Je, Joseph Dewey Taylor, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, certifie par le présent que l'acte ci-dessus est une copie fidèle et exacte de l'acte primitif d'incorporation du People's Slaughter-House and Refrigerating Company, et du certificat de l'Annotateur des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans attaché et enregistré dans les archives de mon notariat.

En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et mon sceau de notaire dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ce dixième jour d'octobre, année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-onze.

Signé J. D. TAYLOR, Notaire Public.

12 oct—6 fév 30 j

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif le Lundi 30 Novembre 1891, à 10 heures A. M.,

—D'UN—

Grand Assortiment de Meubles de Maison, etc., de Valeur.

Cohen M. Soria vs H. W. Benjamin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,236—En vertu d'un writ de saisie provisoire, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 30 novembre 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 340 rue du Canal:

Un grand assortiment de meubles de maison effets mobiliers, divers, etc., d'après un inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

26 nov—28 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE PAR LE SHERIF CIVIL.

Du magasin en gros de liqueurs et vins Au No 14 rue SOUTH PETERS.

Comprenant:

Un stock vaste et bien choisi de Whiskies, Eaux-de-vie, Gin, Vins blancs et rouges, Vin de Californie, Peach and Honey, Rock and Rye, Kummel, Cherry Bounce, Vins de Catawba, Vins de Porto et Sherry, Rum, Cognac, Marasquin, Vermouth, Anisette, Gingembre de la Jamaïque, Cordiaux, Curaçao, Florida Punch, Vin d'Orange, Kssences, Bitters.

Vins du Rhin et Vin de Bourgogne. Vins Muscat.

CHAMPAGNES, ETC.,

De diverses marques.—Aussi,

Un grand lot de cigares du pays et Cheroots, etc.

—Aussi—

Bières en bouteilles de diverses marques, etc.

Bouteilles vides, Damejeannes, etc.

Machine à boucher et à cacheter.

Y compris

Meubles de bureaux, Vitrines, Coffres-forts en fer,

Et autres meubles; et divers articles dans le dit local.

C. Lazard & Co. vs. H. Block & Bro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,910—En vertu d'un ordre de vente, daté 20 novembre 1891, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 3 décembre 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local No 14 rue South Peters.

Le contenu du dit local comprenant les marchandises ci-dessus et autres, d'après inventaire enregistré dans ce bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

21 nov—21 25 29—déc 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente par le shérif—de

Un grand stock bien choisi de Stoves, Ranges, Quincaillerie, Barbed wire, etc.

Toutes de nouvelles marchandises et pour la convenance de la vente les marchandises seront transportées dans les grands et spacieux bâtiments,

Nos 36, 38 & 40 rue du Camp

et comprenant environ 300 Stoves et Fourneaux de diverses fabriques, grandeurs et qualités.

(Telles fabriques que Warbach, Stray Jacket, Belleville, Chalmette, Dora, Challenge et autres) aussi environ

50 Ranges pour cuire (tels que Morning Light, St Clair, Golden, Regulator, Advance et autres.

Stoves à l'huile, Stoves à vapeur, Heaters, incluant:

Une centaine de **Chaudières, pots en fer, poêles à frire fer blanc, pour pain, fer blanc pour gaufre, converties pour pots.**

Tuyaux pour stoves & Coudes.

Environ **600 Rouleaux de barbed wire.**

250 Colis wire, simple, noir et galvanisé.

Articles en Agate et en ferblanc.

Une grande quantité de **fils de fer pour clôtures, portes en fil de fer, portes en fer.**

Poquets de piquet, clôture en acier, top rails assortis en fil de fer, keg de simples.

Pompes pour puits, Jack screw, Rouleaux de zinc, Charrue, Baquets cèdre, Porte-manteaux, Water Coolers, Outils.

Brouettes, Pelles, Haches, Manches de haches, Garde-feu, etc.

—aussi—

Trucks, Balance, Iron piping, Houes, etc.,

—aussi que—

Meubles de bureaux, comprenant bureaux divers, Armoires, Presse à copier, Chaises.

Coffre-fort.

Type-writer.

etc.

Et autres nombreux articles et dons cette ligne d'affaires.

Le tout sera offert et vendu en lots convenables.

Aussi un lot de Billets de Traites, etc.

Le tout d'après un inventaire enregistré dans l'affaire de

Braddock Wire Co. vs E. J. Denis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,756.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 1er décembre 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 36, 38 & 40 rue du Camp.

Tous les articles ci-dessus énumérés et autres, etc., d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

20 nov—20 24 28—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur formant l'encoignure nord-ouest des rues Canal et Front.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs les héritiers de Geronimo Jorda et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 34,082—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 décembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, situé en cette ville désigné par le numéro un de l'îlet numéro un, borné par le Chemin Public (maintenant la rue Peters), et les rues Canal, Crossman et Front, sur un plan dressé par L. H. Pilié, daté le 20 mai 1848 et déposé au bureau de Joseph Cuvillier, ex-notaire public en cette ville; le dit lot de terre formant l'encoignure et mesurant vingt-deux pieds quatre pouces et deux lignes de face à la rue Front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Canal et vingt-deux pieds quatre pouces et deux lignes sur la ligne du fond—le tout mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble avec deux cents actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane en garantie et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, savoir la somme de trois mille six cents piastres ($3,600)—le montant des contributions sur les dites actions de stock, avec 8 0/0 d'intérêt payé sur chacun des neuf appels annuels pour contributions de $400 chacun—à partir de la date de l'appel. Les appels ayant été faits le premier décembre de chacune et l'année les années de 1882 à 1890 inclusivement, et les frais et charges de procès et de la vente, et les Taxes d'Etat et de Ville dues sur la dite propriété; l'acquéreur en outre assumera le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué—pas encore dû—mais sujet à être demandé sous la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de quatorze mille piastres ($14,000) et l'acquéreur assumera en outre toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane sous la charte et ses lois, et la balance, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

9 nov—9 16 23 30—7 12déc

PAR J. P. GUINAULT.

Résidence en Briques à Etage au coin de l'avenue Esplanade et la rue Tremé.

Succession de Henry Geisl

Cour Civile de District—Dossier No 3,497.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, No 60 rue Bienville.—SAMEDI, 26 décembre 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 novembre 1891, la propriété décrite ci-après:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Tremé, Quartier et St-Claude; le dit lot formant l'encoignure de l'avenue de l'Esplanade et de la rue Tremé, mesurant 36 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à l'avenue de l'Esplanade, 45 pieds de face à la rue Tremé, 48 pieds 8 pouces sur la ligne vers la rue St-Claude et 60 pieds 6 pouces et 2 lignes de large sur la ligne du fond.

Ensemble avec une résidence en briques à étage, ayant au rez-de-chaussée, corridor, office, trois chambres à coucher avec portes à coulisses; à l'étage supérieur, balcon avec marquise faisant face aux deux rues, quatre chambres à coucher, chambre à bain et corridor; une bâtisse en briques à deux étages avec quatre chambres, cour briquetée, deux citernes, chambre pour le charbon, waterworks, lieux d'aisance au rez-de-chaussée et au premier. Le tout d'après un plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un crédit d'un an avec intérêt à huit pour cent au jour de la vente jusqu'à paiement final avec toutes les clauses de garantie usuelles. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis comptant sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire.

22 nov—22 28—déc 5 12 19 26

PAR D. E. MORPHY.

Splendides Terrains bien Situés,

—DANS LE—

Premier District de cette Ville

Comptes Courants, Billets et Actions.

No 28,972—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

Edward Keenan vs ses Créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, MARDI, 22 décembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, par la requête de John R. Ficton, Esq., syndic de la dite insolvabilité, en vertu d'un ordre de la Cour, rendu et signé le 29 juin 1891 et d'un ordre subséquent en date du 12 novembre 1891, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui lui appartiennent dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet No 559, borné par les rues Gasquet, Rocheblave, Canal et Dolhonde, désignés comme lots Nos 22 et 23, sur un plan de John F. Braun, voyer, daté le 23 juin 1884.

Les dits lots se touchent et mesurent, chacun, 27 pieds 8 pouces de face à la rue Gasquet, sur 105 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 22 formant l'encoignure Gasquet et Rocheblave.

Aussi comptes de crédit, billets et actions.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant John J. Barnett, aux frais de l'acquéreur.

21 nov—21 28—déc 5 12 19 27

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un îlet de terre de valeur amélioré, sur le Chemin de Gentilly, en face l'entrée principale du Fair Grounds, et à deux blocs de la station des chars de Orleans R. R.

Succession de Eulalie Fee, femme décédée de P. Lapuyade.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A, No 31,620.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 28 novembre 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 20 octobre 1891, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un certain îlet de terre dans le 3me District de la ville, borné par le Chemin de Gentilly, les rues Aubry, Dabadie et Clay, mesurant 252 pieds 9 pouces de face au Chemin de Gentilly, 216 pieds 4 lignes de face à la rue Aubry, 315 pieds 11 pouces de face à la rue Clay, et 45 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Dabadie, le tout plus ou moins.

Ensemble avec une maison en bois à un étage recouverte en ardoises, ayant en tout 2 galeries et 6 chambres. Dans le fond une grande écurie avec mangeoires pour 40 vaches chambre pour provision, etc. Aussi une citerne, puits, hangar, poulailler, plusieurs beaux orangers sur le terrain qui est entièrement entouré.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété, avec toutes les clauses de garantie usuelles; l'acquéreur fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux, au-dessus du prix de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 28

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magasine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magasine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
512 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats Unis.
616 Royale et Dauphine.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage rue d'Orléans, entre Dorgenois et Broad.

Deux lots vacants faisant face aux rues Orléans et St-Pierre, adjacents à la propriété ci-dessus.

2 Actions du fonds-capital du Pelican Home and Building Association.

Cheval, voiture à déménagement et harnais.

Succession de William Nickerson.

No 33,445—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 26 décembre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles,** rue St-Charles entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 novembre 1891, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, les propriétés, stocks et effets mobiliers décrits ci-après, à savoir—

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues **Orléans, St-Pierre, Dorgenois et Broad,** désigné comme le No 6 sur un plan dressé par Castaing & Celles, architectes, le 20 mars 1866 et déposé au bureau de A. E. Bienvenu, ex-notaire, d'après le plan No 50, et mesure 31 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la **rue St-Pierre,** la même profondeur sur la rue **Orléans** et courant de **Orléans à St-Pierre** une distance de 114 pieds 1 pouce et 2 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage avec trois chambres et cuisine avec une chambre, galerie, grande écurie, citerne, grand puits, lieux d'aisance, &c.

2° Deux lots de terre vacants, avec les dépendances qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans le même district et îlet et adjacent à la propriété décrite ci-dessus, désignés comme lots Nos 7 et 8 d'après le plan mentionné ci dessus, et mesurant chacun 31 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue **St-Pierre,** la même façade sur la rue **Orléans,** et courant de la rue **St-Pierre à la rue Orléans,** une distance de 114 pieds 1 pouce et 2 lignes.

Toutes les propriétés décrites ci-dessus ont été achetées par le dit William Nickerson du Pelican Homestead Building Association, d'après un acte pardevant F. R. Southmayd, notaire, le 23 février 1889.

3° Les actions du fonds-capital du Pelican Homestead & Building Association de $200 chaque, ainsi que cela est énoncé par le certificat No 21, émis par la dite association et sur lequel le dit William Nickerson a payé la somme de $151 60

4° 1 cheval, voiture à déménagement et jeu de harnais.

Conditions—Comptant sur adjudication.

Actes de vente pardevant John E. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.

24nov—24 28 déc5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rémunératrice et avantageusement située dans le Deuxième District,

au coin des rues Dumaine et Bourgogne.

Bâtisse à un étage, couverte en ardoises, divisée en deux corps de logis, et une bâtisse en bois à deux étages faisant face à la rue Dumaine, à distance du trottoir, y attenant à l'arrière, divisée en deux corps de logis.

Les mineurs Walter Tisné, Gaston Tisné, Marcel Tisné et Edouard Tisné, par l'entremise de leur tutrice naturelle Henriette Marie Louise Ailhaud, veuve de Pierre Tisné, Jr.,

VS

Titon Tisné et Rémy Batmale.

No 33,753—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 26 décembre 1891 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 3 novembre 1891 et signé le 9 novembre 1891, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans la susdite affaire, la propriété de valeur, à savoir—

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou qui en quelque sorte en font partie, situé dans le Deuxième district de cette ville, carré d'îlet numéro cent quatre, borné par les rues **Dumaine, Bourgogne, St-Philippe et Remparts,** connu comme terrain No 9 du dit carré formant le coin des rues **Bourgogne et Dumaine,** mesurant soixante trois pieds de façade rue Bourgogne, sur cent quarante-cinq pieds de face et de profondeur entre lignes parallèles rue Dumaine, désigné comme terrain No neuf sur un devis de S. G. de Lisle, en date du 21 novembre 1801.

Les améliorations sont divisées en quatre corps de logis, savoir: sur la devanture du dit terrain est une bâtisse à un étage à deux corps de logis, couverte en ardoises, (plâtrée à l'extérieur) ayant chacun trois chambres et une cuisine à deux chambres couvertes en ardoises, deux chambres à chaque étage, hydrant, lieux d'aisance, etc. A l'arrière partie une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, à distance de la rue, divisée en deux corps de logis, ayant de chaque côté, deux chambres à chaque étage, lieux d'aisance, hydrant etc.

Termes et conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par une hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les dits billets portant intérêt à 8 pour cent par an, jusqu'à ce qu'ils soient payés, et toutes les clauses usuelles, les taxes de l'année courante assumées par l'acquéreur.

L'acte de vente pardevant Théodule Buisson, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 nov—21 28—déc 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains parfaitement situés

—DANS LE—

6me District, ci-devant Alger,

A proximité à la Brasserie d'Alger, nouvellement montée, près de la manufacture de glace d'Alger et tout près des chars de ville de Gretna et de la gare du chemin de fer de la Grand Isle, des Ecoles, etc., dans un quartier s'améliorant rapidement.

Succession d'Auguste F. Gardère.

No 971—26me Cour de District Judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 novembre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles,** rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Emile Rost, juge de la 26me Cour de District Judiciaire, en la paroisse de Jefferson, en date du 20 octobre 1891, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° **Un certain terrain,** avec tous les passages, droits, privilèges, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme le terrain seize dans le carré d'îlet No 155, qui est compris entre les rues **Newton, Homer, Monroe et Franklin,** mesurant 30 pieds de façade rue **Newton,** sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française.

2° **Un certain lot de terre** avec tous les droits et privilèges dans le 6me district de cette ville, désigné comme lot No 17, dans l'îlet No 190, qui est compris entre les rues Homer, Jackson, Monroe et Franklin, mesurant 30 pieds 1 pouce de face à la rue Homer sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, au pied français.

3° **Un certain lot de terre,** avec tous les droits, voies et privilèges, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 19 de l'îlet No 123, qui est compris entre les rues **Jackson, Market, Monroe et Franklin,** mesurant 30 pieds de face à la rue **Jackson,** sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles, pied français.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Actes de vente pardevant Wm. H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage.

No 71 rue North Franklin, entre Bienville et Conti.

Succession de Peter Arbanese, alias Pietro Arbanesi.

No 33,393—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 novembre 1891, à midi, à la Bourse St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de ladite Cour, Division C, maintenant absent en congé, en date du 21 octobre 1891, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municip 1 130, borné par les rues Tremé, Conti, Franklin et Bienville. Lequel dit lot de terre figure comme lot No 8, A., sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, en date du 21me jour d'octobre 1876 et mesure 24 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Franklin, sur une profondeur de 80 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage, connu par le numéro municipal 71 rue Nord Franklin, avec deux chambres, cuisine, cave, hangar, lieux d'aisances, etc., etc.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 28

Rue St-Pierre, Numéro 154, près Remparts,

PUNAISICIDE LIQUIDE PERFECTIONNÉ.

[The only Bed-Bug Killer.]

De la rue Orléans, No 49, le Dr Testut a transporté son domicile rue St-Pierre, No 154, près Remparts; il en donne avis au public et annonce, en même temps, qu'il a modifié son mode de préparation de façon à ce que le liquide insecticide le tache plus ni les coins des draps de lit dont on doit les imbiber quand ces coins sont couverts d'œufs de punaises, ni les piquages des matelas. De plus, les bois de lit, intérieurement saturés dudit liquide seront pour longtemps à l'abri de toute vermine.

Il y a en vente deux sortes de bouteilles: la Bordelaise, 24 onces, au prix de 75 sous—et le Litre, 32 onces, au prix de $1.

Les explications nécessaires sont données clairement et complètement aux acheteurs.

19 juin—

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Rémunératives

—DANS LE—

DEUXIÈME DISTRICT.

Coin des rues Claiborne et Dumaine—Un double corps de logis en briques, à un étage avec attic.

Nos 132, 134 et 136 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St-Louis—Bâtisse en briques à trois étages.

No 89 rue Bourgogne, entre St-Louis et Conti—Une résidence en briques, à un étage avec attic.

No 68 rue St-Philippe, entre Royale et Bourbon—Une résidence en briques, à deux étages avec attic.

Succession de Pierre Tisné, Jr., les mineurs Walter Tisné, Gaston Tisné, Marcel Tisné et Edward Tisné par l'entremise de leur tutrice Mme Vve Pierre Tisné, Jr.

—VERSUS—

Titon Tisné.

No 32,036—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 26 décembre 1891, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la **Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles,** rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu le 3 novembre 1891 et signé le 9 novembre 1891 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus, la propriété de grande valeur ci-après, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Royale et Bourbon, mesurant 26 pieds de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de 62 pieds 4 pouces et demi sur un côté et 62 pieds et 6 pouces sur l'autre côté, et 26 pieds dans le fond.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages ayant au premier étage deux grandes chambres, deux au second étage, et une dans l'attic; une bâtisse en briques à deux étages avec quatre chambres; hydrant, lieux d'aisances, etc., etc., connue comme le No municipal 68 rue St-Philippe, louée à $40 par mois.

2° Un certain morceau ou certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Conti, St Louis et le Passage de la Bourse, et mesurant d'après un plan déposé dans le bureau de Edward G. Gottschalk, notaire en cette ville, d'après le plan No 25, 49 pieds 6 pouces de face au Passage de la Bourse, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de vingt un pieds huit pouces et deux lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Conti et vingt un pieds sept pouces et sept lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue St Louis, et lequel morceau de terre est composé des lots de terre désignés par les numéros 41, 42 et 43, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 17 janvier 1835, déposé au bureau de Théodore Seghers, ex-notaire en cette ville.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages, ayant au rez-de-chaussée trois bureaux et un corridor et au second et troisième étage trois chambres à chaque étage, galerie au troisième étage et deux galeries au second étage, hydrant, lieux d'aisances, etc., connu par les numéros municipaux 132, 134 et 136 Passage de la Bourse, louée à $17 00 par mois.

3° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits en commun aux mêmes des bâtisses désignées comme le numéro Un, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, St Louis, Conti et Remparts, d'après un plan dressé par Depouilly, architecte daté le 5 décembre 1845 et déposé au bureau de L. F. Maureau, alors un notaire public en cette ville, sous le numéro deux du Livre des Plans, le dit lot mesurant vingt pieds neuf pouces de face à la rue Bourgogne, sur cent trois pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles et vingt pieds trois et deux huit ruces de pouce de large dans le fond, le tout mesure américaine, borné sur un côté par la propriété de V. Pouts ou ses représentants et sur l'autre côté par le lot No 2 du plan ci-dessus mentionné.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en briques à un étage avec attic ayant en tout 8 chambres, corridor au fond, vaste allée, hydrant, lieux d'aisances, hangar pour charbon, etc. Connue par le numéro municipal 89 rue Bourgogne. Louée $20 par mois.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges servitudes et tout ce qui y appartient, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Ste Anne et Dumaine, mesurant trente et un pieds et neuf pouces de face à la rue Claiborne, la même largeur dans le fond, sur soixante quatre pieds de profondeur et face à la rue **Dumaine**, le dit lot formant l'encoignure des rues **Claiborne et Dumaine.** Les améliorations comprennent une maison à double corps de logis en briques à un étage avec attic et couverte en ardoises ayant de chaque côté trois chambres et un corridor au fond, et dans la cour une cuisine à deux étages, ayant une chambre à chaque étage, hydrant, lieux d'aisance, etc., connue par le numéro municipal 272 rue Dumaine; louée à vingt piastres par mois.

Termes et conditions.—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par une hypothèque sur les propriétés vendues, les dits billets portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles, les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année suivante.

Actes de vente pardevant Théodule Buisson, notaire, aux frais des acquéreurs.

21 nov—27—déc 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Troisème District,

PARFAITEMENT SITUÉE

Près de l'Asile des Petites Sœurs des Pauvres, No 231 rue Columbus, entre Galvez et Johnson, Cottage double en bois.

No — rue Kerlerec, entre la rue Miro et l'allée Castanedo. Joli cottage double en bois.

HENRI TURNER vs. AUGUSTINE ROY, épouse de R. RECKART et autres.

No 30,541—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau—No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, le 19 décembre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez de chaussée de l'hôtel St Charles rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune en vertu d'un jugement rendu le 30 octobre 1891, et signé le 6 novembre, par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg Tremé, 3me District de cette ville, anciennement la municipalité No 2, dans le carré borné par les rues Galvez, Laharpe, Johnson et Columbus, désignés par les Nos 6 et 7, plan fait par Gireau et Castaing, en date du 5 juillet 1850 et annexé pour référence à un acte d'achat de cette propriété par Barthélemy Rey, pardevant Antoine Doriocourt, notaire, sous la date du 3 septembre 1850, terrains mesurant, chacun, 30 pieds de façade rue Columbus, sur 100 de profondeur; lesquels font partie des lots désignés par les Nos 87, 88 et 89 sur un plan de G. de Armas, le 2 avril 1850, et déposé comme plan No 207 en l'étude de Théodore Guyol notaire, comme plan No 2. Les améliorations consistent en un cottage double en bois, un étage avec attic et avec de chaque côté 4 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc. portant le numéro municipal 231 de la rue Columbus.

2° Un terrain avec tout les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé rue Kerlerec, entre l'Allée Castanedo et la rue Miro, désigné par le No 10 sur un plan dressé par Surgi, voyer, de la 1ère municipalité sous la date du 10 mai 1848; lequel terrain mesure au pied français, 20 pieds de façade rue Kerlerec, sur 157 pieds de profondeur sur la limite qui le sépare du terrain No 8 sur le dit plan, et 145 pieds du côté de la rue Miro. Il mesure 20 pieds dans le fond, et forme en partie le coin des rues Miro et Kerlerec. Les améliorations consistent d'un joli cottage double en bois, un étage avec attic, ayant de chaque côté 5 chambres, arrière corridor, citerne, auvent, lieux d'aisance etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à terme, garanti par des billets payables respectivement à un et deux ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, pour assurer le paiement des taxes, assurance; cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de clôture de l'hypothèque. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1891, 10 0/0 du dépôt, au moment de l'adjudication pour assurer la vente; et toutes les clauses usuelles de pareilles ventes d'immeubles à l'encan.

Les actes de vente pardevant Joseph Duvigneaud, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 nov—14 21 28—déc 5 12 19

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie Résidence No 686 rue Magazine, dans le Quatrième District.

Succession de Samuel Levy.

No 33,558—Cour Civile de District.

PAR D. DANZIGER, encanteur—Bureau 31 rue Carondelet, MARDI, 15 décembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs:

Il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre en date du 4 novembre 1891, et rendu dans la susdite succession.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, connu par le numéro municipal No 686 rue Magazine, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Première, Philippe et Constance, et mesurant, plus ou moins, trente-six pieds quatre pouces et cinq lignes et un quart de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent cinquante sept pieds six pouces entre lignes égales et parallèles. La dite portion de terre est composée d'une partie des lots Nos 3, 4, 7 et 8 sur un plan déposé en l'étude de Selim Magner, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à 1 et 2 ans ou 1 an, le tout au gré des acquéreurs, la portion au crédit s'il y en a, doit être garantie par billets d'acquéreur, portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final; les dits billets doivent être garantis par hypothèque et privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. La propriété doit être assurée et la police transférée; les taxes de 1891 doivent être assumées par l'acquéreur en plus du prix de son adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant du montant sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7nov—7 10 17 24—1 8 15déc

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et constant, souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 8 onces 60 sous.

Rue St-Pierre, 154, près Remparts.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE MAISON DE RESIDENCE ELEGANTE

S'Elevant sur un Beau Terrain,

No 525 Avenue St-Charles,

—ENTRE LES RUES—

JOSEPHINE ET JACKSON,

Dans le Voisinage des Belles Demeures

—DE—

MM. Howard, Hobie, Farrar, Preston, Whitney et Autres.

Succession de J. B. Solari.

No 33,168—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

VENTE A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, en congé; ordre daté et signé dans la susdite affaire, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir:

La maison de résidence de choix à deux étages No 525 avenue St Charles, entre les rues Joséphine et Jackson, dans le Quatrième District, carré d'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, Jackson et Joséphine. Les terrains sont désignés par les Nos 4 et 5 et mesurent comme suit:

Le terrain No 4 mesure 33 pieds de façade rue St-Charles, sur 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et 33 pieds de largeur à l'arrière.

Le lot No 5 a 4 contigu au No 4 et mesure 33 pieds de face à la rue St-Charles, sur 145 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Joséphine, 31 pieds 11 pouces de large dans le fond, et une profondeur de l'autre ligne de côté de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, auquel endroit la ligne court 1 pied 1 pouce vers la rue Joséphine et s'étend à une autre profondeur de 17 pieds 4 pouces et 7 lignes.

La résidence est retirée de la rue et des deux lignes du lot, les terrains ont un jardin et une pelouse; la maison a un intérieur élégant, fini et admirablement disposé pour le confort et les besoins d'une grande famille.

Le site est un des mieux améliorés et des plus attrayants sur l'avenue.

Il faut une carte de l'encanteur pour visiter l'endroit.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance à un, deux ou trois ans de crédit en billets de coupons égaux portant 8 pour cent d'intérêt de la date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec une clause pour le paiement des clauses usuelles de 5 pour cent pour frais d'honoraires d'avocat en cas de procès, et l'assurance sur la bâtisse et les améliorations altérées dans les propriétés ci-dessus mentionnées et décrites pour le montant des paiements différés. L'acquéreur déposera dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant N. B. Trist, notaire.

25 oct—25—nov 1 8 15 22 28

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGASIN IMPORTANT

—ET—

Propriété de Résidence,

Encoignure du Chemin du Bayou et de la rue Robertson, et le Cottage Double Avantageux y Attenant.

Succession de Giovanni Macetri.

No 33 860—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune—SAMEDI, 28 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 octobre 1891, et rendu dans la succession ci-dessus—

1° **Le magasin et propriété de résidence magnifiquement situé,** coin sud-est du Chemin du Bayou et de la rue Robertson, dans le 3me district de cette ville, et autrement borné par les rues Claiborne et Ursulines. 3eme district de cette ville, ayant un auvent sur la façade et contenant un magasin divisé en deux compartiments. Attaché au magasin est une bâtisse à deux étages contenant 4 chambres, remises et entrepôt, citerne, etc.

Le lot mesure, en mesure américaine, 16 pieds 7 pouces et 4 lignes de face au Chemin du Bayou, sur 96 pieds de profondeur et façade à la rue Robertson, et 34 pieds 2 pouces de large sur l'arrière ligne, allant parallèlement avec la rue Ursulines. L'autre ligne de bornage touchant la propriété deuxièmement décrite mesure, premièrement, 42 pieds de profondeur sur une ligne presque parallèle à la rue Robertson et allant du Chemin du Bayou à un point où le dit lot a une largeur de 15 pieds 7 pouces et 4 lignes; de là courant, mesurant 57 pieds 8 pouces de profondeur sur une ligne oblique, qui touche le point extrême de la ligne d'arrière ci-dessus décrite. Le tout conformément à une esquisse faite par J. A. D'Hemécourt, député voyer, et annexée à un acte passé le 30 novembre 1855, pardevant A. de Armas, ci-devant notaire en cette ville.

2° **Le cottage double et dépendances,** No 264 Chemin du Bayou, dans le même district et îlet et attenant à la propriété ci-dessus décrite, bâti retiré du trottoir, et contenant quatre chambres et deux cabinets dans la maison principale et deux chambres dans la cuisine détachée, vaste hangar pouvant servir d'entrepôt, écurie, cour briquetée, citerne, puits, etc.

Le lot mesure 15 pieds 4 pouces 1 ligne de face au Chemin du Bayou, (à une distance de 16 pieds 7 pouces et 4 lignes de l'encoignure du Chemin du Bayou et de la rue Robertson) sur une profondeur du côté vers la rue Claiborne, de 139 pieds 5 pouces sur une ligne oblique courant vers la dite rue Claiborne, sur le côté le plus près de la rue Robertson, le dit lot mesure—premièrement, 42 pieds presque parallèlement à la rue Robertson, ensuite courant parallèlement avec la ligne de bornage opposée, mesurant 92 pieds 9 pouces et 7 lignes, jusqu'à ce qu'il rencontre la ligne du fond, qui a une largeur de 32 pieds 6 pouces 1 ligne. Le tout d'après un plan de A. De Armas, voyer, daté le 3 janvier 1861 et déposé en l'étude de O. Drouet, anciennement notaire en cette ville.

Ces propriétés sont bien situées dans un voisinage attrayant, entourées de jolis "homes", à proximité des lignes de chemin de fer des rues Claiborne, Esplanade et Ursulines, convenables pour le commerce ou comme placement d'un bon rapport.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y a, à un crédit d'un an et deux ans pour billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité, un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour la vente.

Actes de vente pardevant L. D. Charbonnet, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 28

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,764—Division B.

Dans l'affaire de Charles Weiss, demandant une monition

ATTENDU que Charles Weiss a, le 10 juillet 1890, par un acte pardevant Ernest Commagère, notaire public en cette ville, acheté de P. G. Schreiber, Mme Pauline Schreiber, femme de Martin Mithas, Mary Elizabeth Schreiber, femme de F. J. Dorsey, Mary Schreiber, John Schreiber, Louisiana Schreiber et Louis E. Schreiber, la propriété décrite ci après.

Laquelle vente est en confirmation de l'adjudication faite au dit Charles Weiss à l'enchère publique le 26 juin 1890 par N. J. Hoey, encanteur de cette ville, à ce et en vertu d'un jugement rendu par la dernière Deuxième Cour de District judiciaire pour la sixième et septième district municipal de la Nlle-Orléans pour un partage, le 22 avril 1890 et signé le 3 mai 18 0, dans l'affaire de Peter G. Schreiber vs Mme M. J. Schreiber, tutrice naturelle, et autres, No 2,118 du Dossier de la dite Cour, et attendu que le dit Charles Weiss a demandé à cette Cour une Monition en conformité avec et aux sections 2,370, 2,371, 2,372 et 2,373 de l'Acte No 96 approuvé le 16 mars 1870 et connu communément comme "Un Acte pour le division des statuts d'un caractère général."

Par ces, sujet qu'il soit maintenant connu et que toutes les personnes intéressées dans l'affaire sont citées et admonestées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, qui pourront établir un droit quelconque titre ou réclamation à la propriété décrite ci après, par suite d'une informalité quelconque dans l'ordre, le décret, ou le jugement de la cour et enquête, dans lequel il est question ci-dessus qui été fait ou toute irrégularité ou illégalité dans les estimations et annonces dans le temps ou le mode de vente, ou pour toute autre cause, devant faire connaître dans les trente jours à partir de la date que cette monition a été insérée pour la première fois dans les journaux publics, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire dont le numéro et le titre sont donnés ci-dessus à laquelle vente le dit Charles Weiss a été devenu l'acquéreur au prix et pour la somme de mille huit cent cinquante piastres ($1,850 00) comptant.

Description de la Propriété.

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg St-Joseph, dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro Quatorze sur le vieux plan du dit faubourg, actuellement désigné par le numéro 268, sur le nouveau plan, dressé par H. C. Brown, arpenteur, borné par les rues Camp, Peniston, Chestnut et Général Taylor; les dits lots sont désignés par les numéros Onze et Douze, d'après un plan de Pacquette Champon, daté le 20 novembre 1865 et déposé au bureau de Hugh Madden, ex-notaire en cette ville; les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant chaque trente-deux pieds de face à la rue du Camp sur cent quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No Onze forme l'encoignure des rues Camp et Général Taylor.

Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1891.

(Signé) FRED D. KING, Juge.
(Signé) E. A. LUMINAIS, Greffier.

Une copie exacte; bureau du greffier, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1891.

Une copie exacte.

JAS D. RANKIN, Député Greffier,

21 sept—

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; 12 months, $1.50; three months, [illegible]

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seul[ement] dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73

L'Abeille de [la Nouvelle-Orléans]

SAMEDI,

Mandeville.

Deux